

La Poste : oui à la modernité, non à la « voiture balai » du service public

Par Michel Dauba*

Le facteur qui passe chaque matin, les petits retraits d'argent pour la vie de tous les jours effectués sur le livret d'épargne populaire, le bureau de poste du village comme souvent la dernière présence du service public depuis la fermeture de la gare... C'est ainsi qu'on voit La Poste et qu'on s'y déclare attaché.

Mais sait-on que les comptes et livrets d'épargne confiés à La Poste représentent 1 000 milliards d'encours, actuellement consacrés au logement social à des taux bonifiés via la CDC, mais auxquels le patronat bancaire n'a jamais renoncé, pour une toute autre utilisation ? Sait-on la place prise par La Poste dans la vente par correspondance et les petits colis, dans la publicité, dans le courrier professionnel, toutes activités vitales pour de nombreuses PME-PMI mais si convoitées par les sociétés privées de services...sauf bien entendu dans les territoires ruraux à faible densité ? Sait-on le rôle que jouent ou que pourraient jouer les bureaux de poste comme lieu privilégiés d'accès du plus grand nombre aux nouvelles technologies de la communication, et combien La Poste souffre de ce point de vue de sa séparation des télécoms et surtout de l'évolution de France Télécom vers la privatisation ?

En réalité, et malgré une « modernisation » interne effective qui sollicite surtout les agents en sous effectifs, pressions du privé et exigences européennes vers de nouvelles étapes de

mise en concurrence élargie poussent la direction de La Poste et les ministères de tutelle à anticiper de nouvelles « directives » et à consacrer l'essentiel des ressources à des OPA visant à l'internationalisation au plan européen, au détriment des moyens nécessaires à un développement national du service public à hauteur des enjeux. On doit même considérer que les acquis antérieurs ont reculé : l'égalité de traitement des usagers sur le territoire avec le recul de la présence postale ; la péréquation tarifaire avec la concurrence imposée par les privés sur les activités rentables notamment vers les entreprises qui seules en bénéficient ; le statut des personnels rongé par un développement systématique des emplois précaires comme dans aucun autre service public.

Historique de l'offensive libérale et attitude des protagonistes

Les propos du PDG de La Poste selon lequel « ou nous restons un opérateur français et nous finiront comme filiale d'un groupe mondial ou nous devenons un opérateur international », non seulement suggèrent l'idée qu'il n'y aurait pas d'autre pers-



Le bureau de poste du village... souvent la dernière présence du service public.

pective de développement en cherchant à la faire avaliser par les agents, mais également que ce choix nous serait imposé de l'extérieur, par la mondialisation et par la libéralisation européenne

Il est donc utile de montrer la constance des convergences et complémentarités entre réformes nationales et directives européennes, elles mêmes indissociables des projets de l'OMC pour la libéralisation mondiale des services : c'est bien la réforme Quilès qui engage en France le processus de restructuration dès l'année

* A partir des travaux du collectif Poste du PCF.

1990 avant même la première directive européenne ; C'est bien aujourd'hui le projet SOFT qui propose de séparer en quatre branches les activités pour mieux en apprécier les rentabilités respectives et pouvoir le moment venu faire les meilleurs choix de filialisation ou de privatisation dans le contexte prévisible de concurrence totale découlant des projets européens en préparation :

En 1990, la réforme Quilès sépare les activités postales et les télécommunications des anciennes PTT qui relevaient de l'administration.

En 1995, la Commission européenne présente un projet de libéralisation des secteurs postaux. Près de 80% du secteur devait tomber dans la concurrence, dont évidemment les activités les plus rentables : le courrier transfrontalier et le publipostage. La gauche unitaire au Parlement européen mène alors une importante bataille d'amendements aboutissant au l'abandon du projet et à la limitation de l'ouverture à la concurrence à 3% des activités du secteur.

En 1996, le gouvernement Juppé fait adopter la loi de transposition des directives européennes pour les télécoms : France Télécom devient société anonyme dont le capital peut être ouvert au privé jusqu'à 49%.

En 1997, prenant en compte la position du parlement, la directive 97/67/CE ouvre la première étape concurrentielle. Elle définit un domaine réservé aux opérateurs de « service universel » : les envois dont le prix est inférieur à 5 fois le tarif de base et dont le poids est inférieur à 350 grammes (levée, tri, transport et distribution) ; le courrier transfrontalier et le publipostage dans une limite poids-prix. Elle prévoit aussi la poursuite de la libéralisation « progressive et contrôlée » (examen en 2000 et application en 2003).

En 1998, le gouvernement Jospin décide l'ouverture du capital de France Télécom.

En 1998, le contrat de plan 98-2001 prévoit pour La Poste la fermeture de 6 800 bureaux de poste jugés non rentables. La baisse des taux du livret A décidée par la droite en 96 (mais non remise en cause par Straus-Khan) se solde par 75 mds F de transferts sur les produits bancaires plus rémunérateurs.

En 2000, le parlement européen débat du projet prévu de nouvelle directive : Il prévoit la quasi-dispari-

tion du domaine réservé (2,5 fois le tarif de base et 50 grammes pour la correspondance ordinaire ; sortie du publipostage et de la correspondance transfrontalière).

Actuellement, comment se positionnent les différents protagonistes ? Le Secrétaire d'Etat Christian Pierret, placé sous la pression sociale (en France et en Europe) et d'une part importante des forces de la majorité plurielle, résiste - au nom de la France - au rythme proposé par la Commission, mais sans contester sur le fond la mise en concurrence et son ampleur.

Dans la montée du mouvement social et son relais au Parlement européen, les députés communistes français du groupe GUE ont joué un rôle important qui doit être souligné : En février/mars 2000, Sylviane Ainardi lance un appel avec des organisations syndicales, des associations et des partis politiques, pour la défense du service public en Europe. En mai, conférence de presse commune, avec les mêmes. En octobre, toutes les organisations syndicales se retrouvent à Strasbourg pour dénoncer les dangers d'une nouvelle directive. A la même période dix opérateurs publics européens font une déclaration commune sur les conséquences qu'aurait une telle décision. Christian Pierret annonce que la France n'acceptera pas la directive dans les conditions proposées. Le 6 décembre, postiers et usagers se retrouvent à Nice pour le service public. Les 13 et 14 décembre, le parlement européen rejette les propositions du commissaire Bolkestein.

Aujourd'hui, on peut dire que le mouvement social a imposé une limite au processus de libéralisation. Mais les libéraux n'ont pas renoncé.

Malheureusement de son côté, La Poste anticipe les évolutions et donc accélère le processus de libéralisation en choisissant un type de développement du plus pur style capitaliste. C'est le projet SOFT déjà évoqué qui ne fait qu'étendre les tentatives antérieures de séparation des activités financières : priorité aux créneaux rentables sur l'international ; segmentation des activités ; recherche d'alliances avec des groupes privés et créations de filiales communes ; rachats, fusions, absorption d'entreprises de dimension européenne etc... Ainsi d'un côté on ferme des bureaux ruraux, d'un autre - à l'exemple de Toulouse - on applique le principe

« un guichet = un vendeur de produits financiers ». C'est aussi le regroupement des facteurs sur des sites hors des bureaux de poste.

En même temps La Poste cherche à se protéger sur le marché national (ce qui explique ses critiques au projet Bolkestein), attitude qu'on retrouve chez toutes les directions d'entreprises publiques, mais attitude intenable qui ne peut que renforcer la pression des libéraux vers la concurrence totale... C'est vouloir le beurre et l'argent du beurre !

Or, l'exemple de la Suède montre jusqu'où peut aller la dérive : des bureaux de poste ruraux ne subsistent que les « facteurs ruraux » ; ceux des villes vont être transférés dans les libres services et les grands magasins ; les colis et mailings seront attribués aux stations services... les chiffres parlent d'eux-mêmes : hausse de 72% des tarifs ; 25% des emplois supprimés ; 25% des bureaux fermés.

Avoir un projet de grand service public de la communication

Communiquer et échanger sont des besoins humains fondamentaux, ce qui exclut que les services correspondants soient traités comme de simples marchandises dont l'accès dépend de la solvabilité du « client ». La communication doit être traitée comme un droit reconnu à tous les « usagers-citoyens ». Cette conception ne peut s'accommoder d'une vision réductrice, telle celle du « Service Universel », sorte de minimum au-delà duquel rentabilité et concurrence réguleraient les nouveaux services, rendus possibles par l'évolution technologique.

Or, parler de nouveaux services, de communication et d'échanges au sujet des activités postales, c'est inévitablement assumer les potentialités de développements convergents de trois secteurs : le courrier et les télécoms, avec le courrier électronique et les réseaux informationnels ; le transport de colis et la messagerie, avec les logistiques et services connexes du transports proprement dit. Il faut donc nécessairement réexaminer le bien fondé de séparations telles celle entre activités postales et télécommunications, et pour le moins construire des coopérations intimes entre ces activités et les transports.

C'est dire que l'affrontement européen ne peut en rester à définir des poids de lettres ou de colis autour

desquels s'articuleraient : « domaine réservé » et domaine concurrentiel. Il est urgent d'ouvrir une approche plus globale : celle d'un service public de la communication.

Et face à la complexité des problèmes, seule la démocratie et la sollicitation de l'intervention citoyenne seront susceptibles de faire s'exprimer les besoins, de dégager les priorités, de choisir les meilleures structures et de procéder aux évaluations nécessaires de résultats.

Propositions pour l'intervention citoyenne

1° Agir à l'échelon de l'Europe

Ce niveau est déterminant dans les évolutions en cours. Et plusieurs objectifs peuvent rassembler les forces antilibérales : pour stopper le processus de libéralisation ; pour étendre le champ du service universel ; pour aller vers un texte européen, fondateur du service public – dont l'Europe Postale –.

Il s'agit d'obtenir le moratoire sur les directives, permettant de faire le bilan des dix premières années de dérèglementations-privatisations, et d'avoir un vrai débat d'alternative.

Il s'agit d'investir le service universel, en y intégrant de nouveaux services (recherche et suivi des envois ; affranchissements numérique ; logistiques et courriers électronique dans les bureaux de poste, etc.) .

Il s'agit de faire inclure dans la Charte des droits fondamentaux l'accès aux moyens modernes de communication et dans ce cadre définir les bases d'un service public postal. En convergence avec les exigences similaires dans chacun des secteurs de service public, s'exprimerait le besoin plus global de reconnaissance dans le Traité lui-même d'un secteur non-marchand ayant ses formes propres de régulation répondant à l'intérêt général, pour sortir de la situation actuelle où le service public n'a pas d'existence dans le droit communautaire et où l'intérêt général n'est évoqué que comme un argument d'exception par rapport au principe général de concurrence.

Les principes d'un tel service public européen pourraient être les suivants : reconnaissance d'un secteur soustrait à la concurrence et au marché ; droits d'accès pour tous aux services les plus modernes ; droits des usagers dans la définition des missions et le contrôle de leur exécution ;

principe de subsidiarité dans l'organisation concrète des services propre à chaque pays ; coopérations étroites entre les différents opérateurs en Europe et dans le monde.

2° Agir pour développer le service public postal en France

Des transformations profondes sont nécessaires, dans la stratégie de la Poste, dans son fonctionnement, dans son rapport à son environnement.

Répondre prioritairement aux besoins des populations.

Implanter en nombre des bureaux de poste nouveaux là où ils sont nécessaires, notamment dans les nouvelles concentrations urbaines. Améliorer l'accueil en réduisant les files d'attente et en individualisant les contacts aux usagers.

Un effort particulier d'écoute et de prise en compte des attentes particulières des populations des quartiers dits « sensibles » passe par l'embauche et la formation de personnel lui-même issu de ces quartiers et venant renforcer les effectifs.

Les nouvelles technologies doivent être accessibles à toutes les catégories d'usagers, ce qui suppose, en coopération avec France Télécom, l'installation de bornes Internet dans tous les bureaux de poste et une adresse e-mail pour tous domiciliée dans ces mêmes bureaux, voire la distribution gratuite de terminaux Internet avec connexion, à l'image du Minitel hier.

Développer l'emploi qualifié

Il est possible d'imaginer de nouveaux critères de gestion fondés sur le niveau et la qualité du service offert, et conduisant à la création d'emplois qualifiés et bien rémunérés, à la réduction des multiples formes d'emplois précaires et à leur transformation en emplois stables et statutaires.

Des dizaines de milliers d'emplois peuvent être ainsi créés. Un plan pluriannuel de recrutement doit être décidé en ce sens.

Reconnaître des droits nouveaux d'intervention aux agents et aux usagers.

Au delà de la nécessaire confirmation-extension du statut qui garantit l'emploi, les conditions de travail, et permet l'indépendance des agents par rapport aux directions et aux pouvoirs de tutelle, l'avenir des services publics est affaire de citoyenneté.

Toutes les institutions de régulation,

de contrôle et d'évaluation des services postaux doivent être démocratisés par une présence plus importante des associations d'usagers et des élus, du niveau local au national

Coopérer en France et en Europe

La coopération avec les autres services et entreprises publiques permettrait la réalisation de grands projets nationaux et européens.

Avec France Télécom pour l'accès aux nouvelles technologies :

Il faut éviter les gâchis d'investissement dans des réseaux concurrents : nous préconisons le monopole public sur les infrastructures. Pour développer les réseaux dans ce cadre, France Télécom va devoir disposer de financements considérables. Or La Poste dispose en partie de ces capitaux. Une coopération permettrait d'éviter la fuite en avant dans l'endettement déjà excessif (voir le coût de l'opération Orange au taux du marché financier), et le report bien connu des tensions de gestion sur les agents (emploi, salaires, conditions de travail).

Avec la SNCF pour l'acheminement du courrier et du colis :

Par exemple, le dernier train postal (le Paris-Besançon) vient de cesser son activité pour transférer son activité sur la route. C'est une aberration : non seulement le coût d'exploitation est supérieur par la route mais la fiabilité du transport y est moindre (cf. : l'acheminement à J+1 sur tout le territoire). Recul auquel s'ajoutent les menaces sur l'environnement et sur la sécurité : huit poids lourds de 4 à 19 tonnes relieront Belfort et Mulhouse à Paris via Vesoul et Besançon, avec retour à vide.

Avec les autres services publics au plan local :

Pourquoi ne pas retenir le principe d'un service public global et territorialisé ?

Pour passer du cloisonnement (par services, périmètres, champs d'intervention etc.), à une approche plus globale de la présence publique – donc de l'ensemble des services sur le territoire. Pour développer une offre diversifiée, au moyen de plateformes ou de maisons de services publics en milieu rural (dont les bureaux de poste peuvent être la structure d'accueil).

3° Agir pour construire un pôle public du crédit

Le rôle et la place des activités financières de La Poste sont une origi-

nalité du système français. Aujourd'hui, La Poste peut jouer un rôle de premier plan dans la réforme nécessaire du système de crédit.

La France a besoin d'un grand service public du crédit, pour collecter l'épargne hors du marché financier et affecter des crédits à bas taux pour financer le progrès social et l'équipement du pays (emploi, formation, logement, transports et réseaux de communication etc.). Or, 1 000 mds F d'en cours sont disponibles à La Poste pour changer l'utilisation de l'argent dans notre pays !

La Poste doit être l'un des principaux acteurs d'une coopération entre tous les organismes publics financiers à l'intérieur d'un véritable Pôle Public du crédit, avec : la Caisse d'épargne, la Caisse des dépôts et consignations,

ce qui reste de banques nationalisées (par exemple le Crédit Lyonnais.)

Les missions d'un tel pôle pourraient être, entre autres :

La collecte de l'épargne hors marché financier et la rémunération raisonnable de cette épargne, au-dessus de l'inflation.

L'octroi de prêts bonifiés aux collectivités.

L'assurance d'un service de base pour tous (ouverture d'un compte, attribution d'un carnet de chèques et d'une carte bancaire) quelle que soit la situation financière de l'usager.

L'accès à taux réduit au crédit pour les plus défavorisés, destiné à la consommation et à l'équipement des ménages (à l'exemple actuel de l'accès à la propriété).

Cette proposition étant entendue

sans que La Poste devienne dans le cadre du pôle public, la « banque du pauvre » comme l'idée en avait été avancée dans différents rapports, de droite comme d'origine socialiste.

La récente fusion entre la Caisse des dépôts et consignation avec les Caisses d'Épargne, tout en étant présentée comme le début de mise en place d'un tel pôle public (voir l'article de Denis Durand) a été l'occasion d'une campagne de presse s'interrogeant sur l'avenir des activités financières de La Poste.

Pour les communistes, l'idée de pôle public correspond à une coopération étroite entre organismes financiers et bancaires publics restant des entités distinctes et aux missions précisées pour chacun. ■

CDC - Caisse d'Épargne Drôle d'Alliance pour un mariage

par Denis Durand

Lors de l'adoption de la loi sur le nouveau statut des Caisses d'épargne, en 1999, le ministre des Finances de l'époque, Dominique Strauss-Kahn, avait annoncé, dans une lettre à Robert Hue, la constitution d'un « grand service public de l'épargne et du crédit, au service du financement de l'emploi et de la formation ». On aurait pu espérer que la présentation par son successeur Laurent Fabius d'un accord stratégique et financier entre la Caisse des dépôts et les Caisses d'épargne, le 25 juin dernier, s'inscrirait dans cette perspective. En réalité, on en est très loin.

De façon très résumée, l'« Alliance » entre la CDC et les Caisses d'épargne repose sur la création d'une société holding, possédée à 50 % + 1 voix par la

CDC et pour le reste par les Caisses d'épargne. Cette société regrouperait sous forme de filiales les principales activités concurrentielles des deux partenaires, et en particulier :

- la banque de marché CDC-Ixis (dont 49 % du capital serait ultérieurement vendu au public et à des partenaires étrangers dans le cadre d'une introduction en Bourse) ;

- les actifs immobiliers des deux partenaires (en particulier ceux de C3D), ainsi que la SCIC ;

- le Crédit foncier, actuellement filiale des Caisses d'épargne, et dont la nouvelle holding reprendrait 40 % (mais « on ne veut pas donner l'impression de le renationaliser », précisent les dirigeants du nouveau groupe !)

- les filiales d'assurance des Caisses d'épargne (Écureuil-Vie, Écureuil IARD).

La partie « non concurrentielle » de la Caisse des dépôts (gestion des fonds d'épargne et prêts à long terme pour le financement du logement social) resterait en-dehors de la nouvelle structure. La composition du capital de la Caisse nationale des caisses d'épargne (51 % aux caisses régionales, 35 % à la CDC) serait inchangée. Mais la nouvelle holding souscrirait de 12 à 15 % du capital des caisses régionales sous forme de certificats coopératifs d'investissement, sans droits de vote.

Il apparaît immédiatement que la création de l'« Alliance » n'est qu'une étape dans la restructuration des institutions financières publiques. Par exemple, la rupture de l'accord entre les Caisses d'épargne et CETELEM, intervenue au printemps, laisse présager la mise en place de nouvelles stratégies du groupe en matière de crédit à

la consommation. Et surtout, les services financiers de La Poste, autre grande institution financière à capitaux publics, restent pour l'instant en-dehors de l'opération mais le ministre des Finances a clairement annoncé qu'ils devraient se rapprocher du nouvel ensemble. A cette occasion serait également traité le statut de la Caisse nationale de prévoyance (posédée à 37 % par la CDC, 18 % par les Caisses d'épargne et 18 % par La Poste). Toutes les conditions sont réunies pour mener après les élections de 2002 à la constitution d'une banque postale, qui pourrait alors rejoindre l'ensemble CDC - Caisses d'épargne : les risques de banalisation des services financiers de La Poste et de soumission de leur activité à un objectif de rentabilité financière suscite de vives inquiétudes chez les personnels de l'établissement.

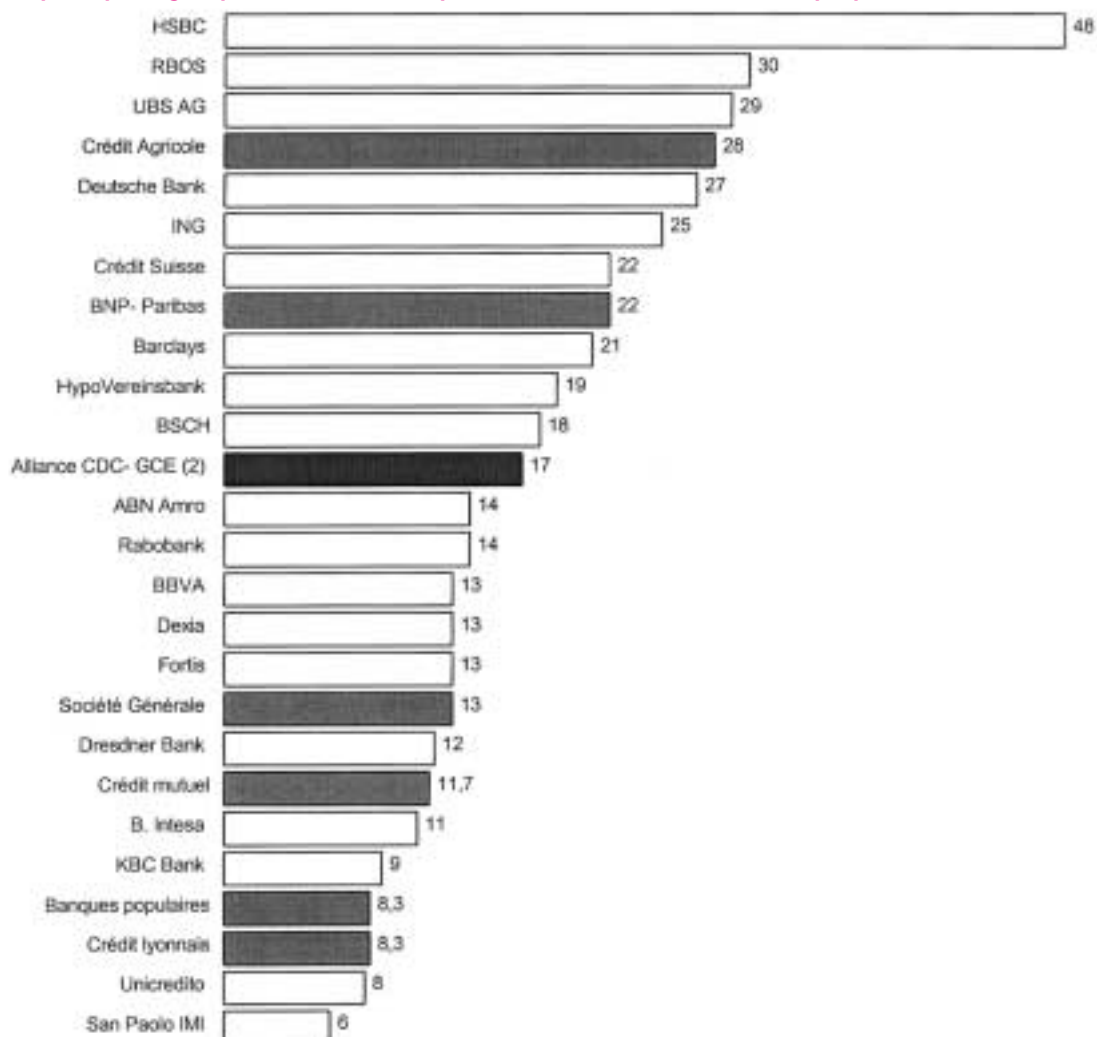
La constitution de la nouvelle structure - la troisième en France, en

termes de fonds propres, soit une dimension encore un peu faible dans la guerre des capitaux qui suscite les restructurations du secteur bancaire européen - s'inscrit manifestement dans une entreprise de réorganisation du paysage financier français engagée par le gouvernement. « Notre objectif est d'encourager, de susciter, dans l'industrie financière, la constitution de champions français, européens et internationaux dont le financement de notre économie a besoin. Ces champions doivent être les vecteurs de l'attractivité de notre territoire », a souligné Laurent Fabius lors de sa présentation de l'« Alliance », faisant à cette occasion référence au tout récent rapport Charzat sur l'« attractivité économique de la France ».

Il s'agit bien d'une stratégie d'ensemble, visant à armer le capitalisme français dans la guerre économique mondiale, et à rechercher pour cela la confiance des détenteurs de capitaux

internationaux. On en trouve également la traduction dans la préparation d'une redistribution imminente du capital du Crédit lyonnais. Si celle-ci conduit, comme semblent le souhaiter les pouvoirs publics, à une prise de contrôle par le Crédit agricole, la Société générale sera plus que jamais une proie tentante pour un groupe étranger. Il restera à faire quelque chose du Crédit Mutuel - CIC et des Banques populaires - Natexis. Dans ce paysage, l'« Alliance » présente la particularité d'être encore en grande partie « dans la main de l'État ». Que devient alors l'ambition du service public au service de l'emploi et de la formation ? Une institution avait été créée en 1999 pour veiller au respect de ces objectifs : le Haut-Conseil du secteur public financier. Très discret pendant la préparation de l'accord CDC-Caisses d'épargne, cet organisme est sorti de son silence après l'annonce de celui-ci, par la voix de

Les principaux groupes bancaires européens classés selon leurs fonds propres (en milliards d'euros)



deux de ses principaux membres, son président le député socialiste Dominique Baert et l'économiste Élie Cohen, pour soutenir sans réserve l'initiative du gouvernement. Les deux auteurs avancent une distinction entre trois domaines d'activité des institutions financières publiques :

- des « missions de service public », réduites à « la couverture territoriale » et au « traitement de l'exclusion » au moyen d'un « service bancaire de base » principalement assuré par La Poste. Pas un mot, donc, sur la mobilisation du crédit au service de l'emploi, de la formation et des nouvelles technologies ;

- des « missions d'intérêt général », appartenant selon eux pour l'essentiel au passé, car, contrairement à ce qui se passait avant la libéralisation financière, le système bancaire assurerait aujourd'hui de façon satisfaisante les missions autrefois confiées aux « institutions financières spécialisées » (financement du logement, de l'agriculture, de l'investissement, des exportations...);

- des « missions concurrentielles d'entreprises du secteur public ». Ces missions impliquent, écrivent-ils, que « CDC-Ixis, comme les caisses d'épargne, doivent poursuivre des objectifs commerciaux dans leur exploitation et donc créer de la valeur pour leurs actionnaires ». Mais l'avantage de la nouvelle institution serait de « fixer en France un centre de décision majeur en matière financière » ; on ne peut s'empêcher de reconnaître ici la résurgence d'une vieille stratégie des pouvoirs publics, visant à concilier la finance de marché à l'anglo-saxonne et l'interventionnisme étatique à la française – une stratégie qui avait si bien réussi au Crédit lyonnais il y a dix ans...

Aussitôt dit, aussitôt fait. Déjà, l'« Alliance » CDC – Caisses d'épargne se voit explicitement assigner l'objectif de rechercher la rentabilité maximale de son capital, en respectant toutes les règles de la concurrence entre groupes privés. Les déclarations de ses principaux dirigeants (Charles Milhaud pour les Caisses d'épargne et Daniel Lebègue pour la Caisse des Dépôts) se veulent particulièrement explicites sur ce point.

En vérité, ces orientations ne font que prolonger différentes évolutions déjà amorcées au sein des composantes du groupe : suppressions d'emplois au Crédit Foncier, auto-

nomisation croissante des activités de marché de la CDC à travers CDC-Ixis, restructurations informatiques et sociales dans les caisses d'épargne au prix de puissants conflits sociaux... Toutes ces décisions tendent à renforcer l'emprise des critères de rentabilité financière sur la gestion des institutions concernées. Elles viennent aussi après la définition par les Caisses d'épargne de la façon dont elles entendent mettre en œuvre les « missions d'intérêt général » qui leur sont confiées par la loi fixant leur nouveau statut : c'est une conception axée sur la redistribution, principalement sous forme de subventions, du tiers de leurs bénéfices à des projets d'« économie solidaire » (aide à la création d'entreprises) et de « solidarité sociale et civique » (recouvrant bien souvent des activités de mécénat ou de charité qu'elles exerçaient déjà depuis longtemps). En d'autres termes, la direction des Caisses d'épargne a évité autant que possible de soumettre leur activité essentielle de crédit à des impératifs d'intérêt général, alors que l'article 1 de leur nouveau statut les y invitait, et que le dispositif institutionnel le leur permettait (par exemple, elles auraient pu affecter une part de leurs profits à des baisses de taux pour les crédits finançant des créations d'emplois ou des mises en formation). Même si l'on ne doit pas ignorer qu'à travers l'action de la CDC une partie des fonds collectés par les Caisses d'épargne servent à des objectifs plus ambitieux (soutien aux PME, politiques de la ville...), l'impression dominante est qu'on est très loin du « grand service public de l'épargne et du crédit, au service du financement de l'emploi et de la formation ».

Dans cette situation, la tentation peut être forte, chez les personnels des institutions financières publiques, comme chez leurs usagers, de considérer que le rouleau compresseur de la banalisation et de la privatisation avance inexorablement et que la gauche plurielle n'y a pas changé grand-chose. Pourtant, la restructuration du couple CDC-Ecureuil pourrait être l'occasion :

- de rappeler au ministre les engagements pris par son prédécesseur en 1999 ;

- d'observer que le retournement de la conjoncture va rendre encore plus nécessaire une mobilisation du crédit pour l'emploi et la croissance

(ce qui impliquerait une politique monétaire sélective, et une mobilisation particulière de l'ensemble des institutions financières publiques) ;

- et de montrer que les récentes innovations législatives – loi Hue sur le contrôle des fonds publics, loi de modernisation sociale – peuvent aider le mouvement social à interpeller toutes les institutions, y compris les institutions financières, afin qu'elles contribuent à faire entrer dans les faits l'intention d'une meilleure utilisation de l'argent en faveur de l'emploi et de la croissance.

Dans ce contexte, la conception dynamique d'une mobilisation de la création monétaire pour l'emploi et la formation, s'appuyant sur un pôle d'institutions financières publiques ouvertes à l'intervention des salariés et des citoyens, qui constitue un apport spécifiquement communiste au débat sur le système financier, constitue une pièce indispensable à la construction d'une alternative aux stratégies libérales ou social-libérales.

Il faudrait alors indiquer plus précisément (en s'inspirant, par exemple, des amendements à la loi sur le statut des caisses d'épargne présentés par les sénateurs communistes en 1999) comment réorienter la stratégie du nouvel ensemble CDC – Caisses d'épargne du point de vue :

- de ses objectifs ;
- de ses critères de gestion et de sélection de sa clientèle ;

- de l'usage différencié des ressources financières au sein du groupe (selon qu'elles viennent des fonds d'épargne, du réseau des Caisses d'épargne, ou des marchés de capitaux...);

- de son organisation (participation des représentants des salariés, des sociétaires des caisses d'épargne, des collectivités locales, aux organes dirigeants du groupe, y compris la nouvelle holding...);

- de ses coopérations avec d'autres institutions financières, publiques, mutualistes ou privées, françaises et européennes (en particulier la Banque européenne d'investissement et, bien sûr, la Banque Centrale Européenne). ■

1. Elie Cohen et Dominique Baert, « L'Alliance CDC-Caisses d'épargne : une vraie innovation financière », *Les Echos*, 4 juillet 2001.